

Accords fiscaux—Loi

cette assurance et ce sont celles qui coûtent le plus cher à traiter.

Les députés qui ont voyagé savent que ceux qui tombent malade à l'étranger rentrent au Canada en chantant les louanges de nos services de santé. Les services de santé aux États-Unis sont peut-être excellents, mais ils coûtent tellement cher que trente millions d'Américains, ce qui équivaut à la population du Canada, n'ont absolument aucune assurance-maladie et que le système des soins de santé coûte 10 p. 100 du revenu national brut des États-Unis. Si l'un de ces trente millions d'Américains veut des soins de santé, il doit payer rubis sur l'ongle et les étrangers qui tombent malades aux États-Unis aussi.

Chose assez étonnante, le groupe de travail Nielsen n'est pas du tout du même avis que le gouvernement. Selon ce groupe de travail, nous devons nous méfier de toute politique visant à rendre l'administration des soins de santé rentables. Il a examiné les compressions budgétaires de 6 milliards de dollars apportées dans le domaine des soins de santé et de l'enseignement supérieur entre 1982 et 1986. Il a aussi noté une baisse dans la contribution du gouvernement fédéral et signalé que cela équivalait à une perte de 40 p. 100 en 1985-1986. Selon le groupe Nielsen, les besoins de dépenses augmenteront de 4 et de 5 p. 100 de plus que le taux d'inflation au cours des quelques prochaines années et de 1 à 2 p. 100 de plus que le PNB. Le financement n'augmentera pas au même rythme que l'inflation, mais les coûts augmenteront tout de même de 4 p. 100. Il y aura une réduction dans le niveau de financement de 2 p. 100 par rapport au taux de croissance économique, ce qui veut dire que nous accuserons un retard de 6 p. 100 par rapport à l'augmentation des coûts et que la qualité des services de santé et d'enseignement baissera.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre. Je dois malheureusement signaler au député que son temps de parole est écoulé.

[Français]

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ce projet de loi que nous étudions aujourd'hui a pour but de réduire de 2 p. 100 les contributions du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire, à partir du 1^{er} avril 1986. Le gouvernement conservateur veut enlever plus de 8 milliards de dollars aux provinces au cours des cinq prochaines années. Comme on l'a vu dans le budget du gouvernement du Québec déposé la semaine dernière, cette réduction va coûter plus de 2 milliards de dollars pour le Québec seulement. Ce gouvernement s'est vu dans l'obligation d'imposer une surtaxe sur les profits des compagnies québécoises pour compenser le manque à gagner, suite à cette coupure.

[Traduction]

Comme je l'ai dit la semaine dernière, ce projet de loi représente un refus total de la part du gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement conservateur se lave les mains de l'enseignement postsecondaire au Canada. Pour comprendre ce qui se passe, il faut revenir à 1977 quand, à la suite de négociations avec les provinces, le gouvernement avait mis sur pied le système de subventions inconditionnelles qui existe encore aujourd'hui. Ces subventions ont provoqué une crise

dans le domaine de l'enseignement supérieur, mais le gouvernement actuel n'a rien à dire à ce sujet. À l'époque, le gouvernement fédéral s'était engagé à augmenter tous les ans les paiements de transfert aux provinces, peu importe ce que celles-ci feraient pour financer les universités et les collèges. Ces subventions étaient inconditionnelles. Autrement dit, rien n'obligeait les provinces à dépenser aux fins prévues l'argent que le gouvernement fédéral destinait à l'enseignement et aux soins de santé. Bon nombre de provinces dépensaient cet argent pour autre chose, notamment pour des travaux de voirie ou d'autres programmes qu'elles jugeaient prioritaires. Même si les paiements de transfert ont augmenté depuis sept ou huit ans, l'argent que reçoivent effectivement les collèges et les universités a diminué. Le financement n'a pas tenu tête à l'inflation.

De fait, le financement des universités et des collèges n'a augmenté que de 2.5 p. 100 en termes réels depuis 1977-1978, alors que le nombre d'étudiants a augmenté de 27 p. 100 dans les cas des universités et de 36 p. 100 dans celui des collèges. Vu que le niveau de financement est resté stable et que le nombre d'inscriptions a augmenté sensiblement, il ne faut pas s'étonner que la qualité de l'enseignement ait baissé. Il y a plus d'étudiants par enseignant, on manque de matériel et les universités ne peuvent pas recruter les meilleurs professeurs. Tout le Canada en souffre.

Le gouvernement antérieur avait créé une commission dirigée par Al Johnson pour étudier cette question. M. Johnson avait recommandé que les transferts fédéraux aux fins de l'enseignement postsecondaire augmentent au même rythme que les subventions d'exploitation versées par les provinces aux universités et aux collèges. Il voulait ainsi encourager les provinces à augmenter leurs contributions au même rythme que le gouvernement fédéral. Les provinces n'étaient pas d'accord avec cette recommandation. La solution choisie par le gouvernement conservateur consiste à réduire les dépenses fédérales. Il pense peut-être que, vu que les provinces utilisaient jusqu'ici à d'autres fins l'argent qu'elles recevaient pour l'enseignement, les provinces devront, s'il réduit les paiements de transferts, dépenser les fonds qu'elles reçoivent pour l'enseignement plutôt que pour les autres choses moins importantes auxquelles elles dépensaient cet argent dans le passé. En se contentant de couper les fonds, le gouvernement conservateur montre qu'il n'a rien à dire sur l'enseignement postsecondaire au Canada.

● (1230)

Cela apparaît très clairement dans le rapport déposé le mois dernier par le secrétaire d'État (M. Bouchard), et dans lequel il parle des objectifs du Canada en matière d'enseignement. Il dit dans ce rapport que la responsabilité constitutionnelle de l'enseignement relève des gouvernements provinciaux, et que c'est vers les gouvernements provinciaux qu'il faut se tourner pour avoir un exposé des objectifs de l'aide publique à l'enseignement postsecondaire. Mais vers qui se tourner pour connaître les objectifs fédéraux? Qu'est-ce que le gouvernement fédéral a à déclarer sur la qualité de l'enseignement postsecondaire? Qu'est-ce que les députés conservateurs ont à dire sur le problème de l'enseignement postsecondaire? Quelles solutions proposent-ils?

Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) est là. C'est une de ses responsabilités. Qu'a-t-il à